



Paiement des frais de débouchage d'une canalisation

Par **Florence**, le **06/12/2010** à **08:28**

Bonjour,

Mon propriétaire a dû payer des frais de débouchage d'une canalisation. Il dit que le problème est dû à un locataire qui a jeté des lingettes dans les toilettes. Il nous demande donc de payer les frais (il divise le montant total en 3 car 3 locataires).

A-t-il le droit de faire ça ? Dois-je payer sachant que je ne suis absolument pas responsable de ce problème ? Dois-je payer pour une faute que je n'ai pas commise ?

Merci de votre aide,

Cordialement,

Florence CALVEZ

Par **mimi493**, le **06/12/2010** à **14:15**

A priori, ça ne fait pas partie des charges récupérables donc le bailleur ne peut vous les faire payer

Elles sont là

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066149&dateTexte=20101206>

Relisez bien, peut-être que je l'ai loupé.